



# Témoignage de Dominique GOFFART

SCEA DE LA MAISON BLANCHE

SCEA DE GOFFART

TÉMOIGNAGE N°61

<b>CARTE D'IDENTITE</b>	<b>3</b>
Contexte Physique	3
Nos pratiques agroécologiques	3
<b>LE DECLIC</b>	<b>4</b>
<b>MON SYSTEME</b>	<b>8</b>
Productions végétales	9
Produits 2025	17
Intrants 2025	17
Données économiques	17
Bâtiments	20
Matériels	20
Indicateurs Sociaux	21
<b>MA STRATEGIE</b>	<b>22</b>
Stratégie économique	22
Stratégie agronomique	22
Stratégie environnementale et sociale	22
Stratégie De résilience	23
<b>VULNERABILITE CLIMATIQUE</b>	<b>24</b>
La démarche	24
Quels sont les aléas climatiques rencontrés ?	24
Description du climat local	23
Quelles évolutions climatiques à venir localement ?	23
Avez-vous mis en place des pratiques d'adaptation ?	23
<b>MES PRATIQUES AGROECOLOGIQUES</b>	<b>25</b>
<i>Production d'électricité photovoltaïque</i>	25
<i>Méthanisation agricole</i>	27
<i>Sursemis de CIVE dans la luzerne porte-graine</i>	37
<i>Utilisation du digestat de méthanisation en agriculture biologique</i>	39
<i>Semis de luzerne porte-graine dans un tournesol</i>	41
<b>MES RECOMMANDATIONS POUR UNE TRANSITION PAS A PAS</b>	<b>42</b>
<b>MES PROJETS</b>	<b>42</b>
<b>MES SOURCES</b>	<b>43</b>

## CARTE D'IDENTITE



**Dominique GOFFART**  
2 sociétés agricoles : SCEA de La Maison Blanche et SCEA Goffart  
1 société pour la métha : SAS Terres – Énergie  
1 société pour la vente d'engins et le hangar PV : SARL IMT

Site ferme : 89190 Pont-sur-Vanne  
Site méthanisation : Lieu-dit Le Phosphore 89190 Pont-sur-Vanne  
06 81 56 99 54  
[goffartdominique@orange.fr](mailto:goffartdominique@orange.fr)






-  Grandes cultures
-  Certifié AB depuis 2016
-  250 ha en bio (SCEA de la Maison Blanche) + 80 ha en conventionnel (SCEA Goffart)
-  0,5 UTH salarié + 1 UTH non-salarié (exploitant)

Situé sur la commune de Pont-sur-Vanne, dans l'Yonne, Dominique Goffart exploite 330 ha de grandes cultures (luzernes, céréales d'hiver, tournesol, maïs), dont une partie en Agriculture Biologique. Ayant la majorité de ses surfaces dans une aire d'alimentation de captage des eaux de Paris (AAC des sources de la Vallée de la Vanne), Dominique a adapté ses pratiques pour réduire les risques sur la ressource en eaux de la capitale.

Avec d'autres associés, il exploite une unité de méthanisation en voie solide continue depuis 2024, qui valorise une partie de leur production de luzerne. Le site de l'unité est en partie couvert par du photovoltaïque destiné à l'autoconsommation de l'électricité produite.

Le hangar de stockage de céréales de l'exploitation a également été couvert avec des panneaux photovoltaïques en 2011, destinés à de la vente d'électricité.

## CONTEXTE PHYSIQUE

-  Pluviométrie annuelle moyenne : 650 mm
-  Types de sols : Sols fins, caillouteux, plutôt argilo-calcaire à limono-argileux sur les surfaces en bio. Terres noires plus profondes sur les terres de vallée (maïs conventionnel), mais surfaces inondables.
-  Parcellaire groupé, la majorité des surfaces dans un périmètre de 1 km, et 40 ha à 6 km

## NOS PRATIQUES AGROECOLOGIQUES

Production d'énergie photovoltaïque



Méthanisation agricole



Sur-semis de seigle dans une luzerne porte-graine



Utilisation du digestat en AB

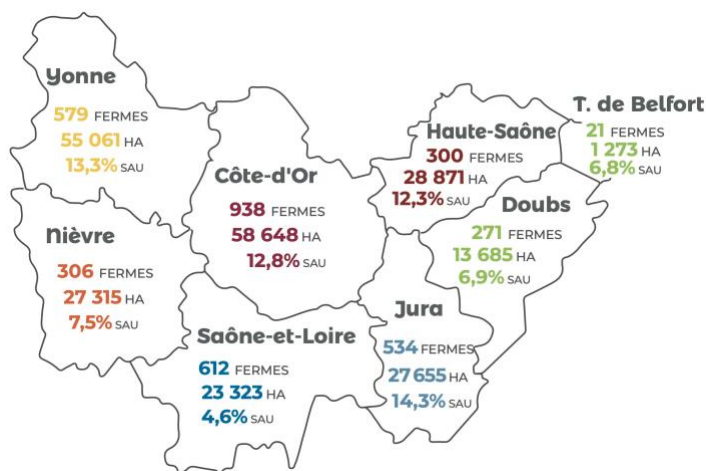


Semis de luzerne dans le tournesol

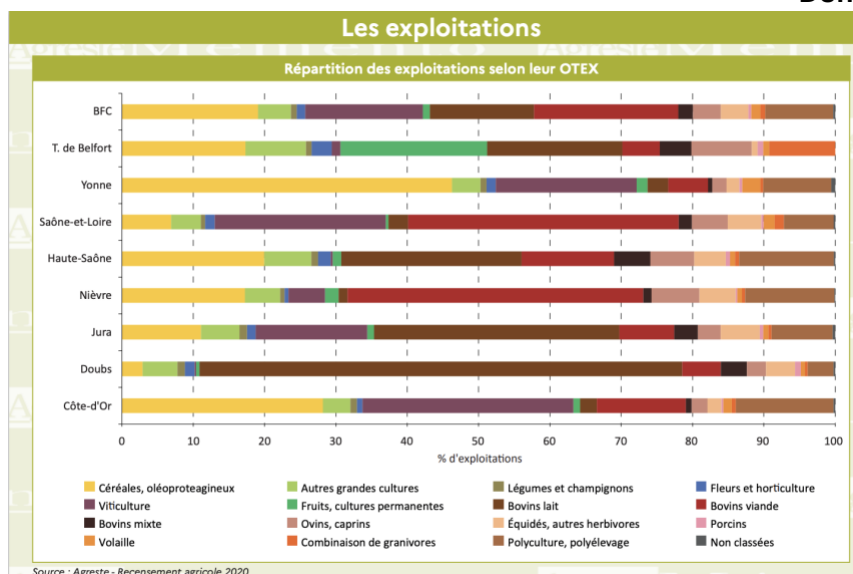
## LE DECLIC

L'exploitation se situe dans le département de l'Yonne (Bourgogne-Franche-Comté), sur l'aire de captage des sources de la Vallée de la Vanne, qui alimente les eaux de Paris. Cette aire de captage concerne environ 45 000 ha, sur laquelle les eaux de sources sont prélevées et acheminées vers Paris en aqueduc. C'est la régie municipale des Eaux de Paris qui assure l'approvisionnement et la gestion des eaux sur ces zones de captage.

Le modèle agricole prédominant dans le département est la culture céréalière. L'agriculture biologique est assez bien représentée, du fait de la présence des aires de captage des eaux de Paris entraînant une volonté politique locale d'encourager la bio pour préserver la qualité des eaux.



Source : BioBourgogne



Source : Agreste, Bourgogne-Franche-Comté, Memento 2025

### Quels sont les éléments déclencheurs du changement de raisonnement ou de pratiques ?



#### Conversion à l'agriculture biologique

Opérée en 2016, la conversion à l'Agriculture Biologique de la SCEA de la Maison Blanche a été fortement encouragée par les Eaux de Paris. La régie municipale ayant pour objectif de préserver la qualité de eaux prélevées en zones agricoles, elle soutient la conversion en bio des exploitations situées sur ses aires d'alimentation de captage pour réduire la pollution par les produits phytosanitaires et les engrais azotés.

Un appui technique a été proposé aux exploitants prêts à s'engager dans la bio, à travers le réseau Bio Bourgogne.

La décision de Dominique de se tourner vers la bio faisait également écho à une démarche personnelle, dans l'objectif de préserver sa santé et celle de ses collaborateurs.

Le contexte national favorable à la bio, notamment à travers les aides à la conversion, a également favorisé le passage en bio de l'exploitation.

Enfin, le faible potentiel agronomique des terres sur une grande partie de l'exploitation a encouragé Dominique à entreprendre la conversion en bio (perte de rendement assez limitée en passant en bio, réduction du coût des intrants et valeur ajoutée à la vente).



#### Méthanisation


Dans le cadre de la conversion de l'exploitation en bio, Dominique a fait le choix d'implanter de la luzerne sur une part importante de ses surfaces. Cette légumineuse présente l'avantage d'apporter de l'azote dans les sols par fixation symbiotique. De plus, il s'agit d'une culture pérenne, qui couvre bien le sol et contribue ainsi à la gestion de l'enherbement.

A la recherche d'un débouché pour la luzerne, culture fourragère difficilement valorisable dans un contexte territorial marqué par une faible densité d'élevages, Dominique s'est intéressé à la méthanisation.

Lui-même issu d'une famille d'éleveurs, il était à la recherche d'un nouveau projet à explorer, plus « moderne », pour valoriser la luzerne. Le contrat d'achat de biométhane soutenu par l'État et garanti sur 15 ans présentait également l'avantage d'offrir une rémunération plus stable aux exploitants et de permettre la viabilité économique des projets de méthanisation.

Enfin le digestat issu de la méthanisation, fertilisant utilisable en bio, constituait une opportunité d'améliorer les rendements des cultures tout en ramenant de la matière organique au sol.

Ces divers facteurs faisaient écho aux objectifs historiques de Dominique : la recherche d'autonomie économique, le soutien à la production en bio et l'envie d'entreprendre de nouveaux projets.




### Photovoltaïque


En 2000 Dominique et son frère, alors associés de l'exploitation, ont fait construire un hangar de stockage de céréales sur la ferme. Ce bâtiment abritait également un séchoir et un trieur à grains. Leur objectif était d'être autonome sur la commercialisation de leur production céréalière, en vendant directement les céréales à un courtier sans passer par une coopérative. En 2011, l'État encourageait le développement du photovoltaïque à travers des tarifs de vente d'électricité réglementés, avantageux pour les particuliers et les entrepreneurs installant des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments. Dominique et son frère ont ainsi choisi de profiter de cette opportunité pour couvrir leur bâtiment de stockage de céréales avec des panneaux photovoltaïque.

En signant un contrat de vente d'électricité sur 20 ans, ils ont pu amortir l'investissement sur les panneaux et s'assurer un revenu complémentaire.


### Quels sont les objectifs poursuivis ?




**Recherche d'autonomie :** Cette volonté s'est traduite par la prise en charge du conditionnement et de la commercialisation des céréales par les exploitants, séchées, triées et vendues pendant plusieurs années à un courtier. Puis par la conversion en bio qui a permis de gagner en autonomie sur la consommation d'intrants de l'exploitation.





La recherche d'autonomie en intrants, et notamment en azote, s'est poursuivie à travers le projet de méthanisation avec l'objectif de produire un fertilisant organique localement, à partir de matières organiques du territoire.












Le projet de méthanisation répondait également à une volonté d'autonomie économique et une recherche d'indépendance par rapport aux cours des marchés agricoles.



Par ailleurs, Dominique a participé à la création d'une coopérative agricole bio, qui conditionnait et commercialisait des légumineuses (lentilles, pois chiches, pois...) vendues en restauration collective sur le territoire. Il n'est plus engagé dans la coopérative à ce jour, mais cette démarche illustre sa volonté d'autonomie sur toute la chaîne de production jusqu'à la commercialisation.





-  Juste rémunération du travail : Le choix de la méthanisation a ainsi été en partie motivé par cet objectif.
-  Respect de la santé des exploitants et de l'environnement : Cet objectif est présent dans la gestion globale du système : passage en bio, gestion raisonnée de la fertilisation azotée.

## Historique de l'exploitation

-  1990 : installation de Dominique et Jean-Paul Goffart sur une surface de 173 ha à Pont-sur-Vanne. Ils y produisent notamment des endives et des céréales jusqu'en 2000.
-  1993 : reprise de 115 ha sur l'exploitation.
-  Entre 1996 et 2016 : simplification du travail du sol, passage en semis direct.
-  2000 : construction du hangar de stockage de céréales, avec séchoir et trieur à grains.
-  2006 : reprise de 40 ha.
-  2011 : installation de panneaux photovoltaïques sur le hangar de stockage de céréales.
-  2016 : conversion en bio, démarrage du projet de coopérative bio pour conditionner et commercialiser des légumineuses destinées à la restauration collective, début de la réflexion sur la méthanisation.
-  2021 : Mise en place d'un Paiement pour Service Écosystémique (PSE) par les Eaux de Paris et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, pour rémunérer les agriculteurs bio sur les aires d'alimentation de captage des eaux de Paris.
-  2024 : mise en service de l'unité de méthanisation de la SAS Terres – Energie.

## MON SYSTEME

### Évolution de la stratégie de conduite de l'atelier grandes cultures sur l'exploitation

-  De 1990 à 1996 : production d'endives et de céréales en conventionnel. Pratique du labour.
-  De 1996 à 2016 : arrêt des endives au début des années 2000. Production majoritairement tournée vers le maïs et les céréales d'hiver, en conventionnel. Vers une simplification du travail du sol : mise en place du semis direct.
-  2016 : conversion en bio, mise en place de rotations légumineuses/céréales, en valorisant les légumineuses en alimentations humaine (lentilles, pois chiches, petits pois). Arrêt du semis direct pour gérer le salissement des parcelles. Production de chanvre pour la chanvrière de l'Aube.
-  De 2022 à 2024 : Généralisation de luzerne à la place des légumineuses valorisées en grains. Augmentation de la surface de céréales (blé, orge). Vente d'une partie de la production de luzerne à une usine de déshydratation locale, contractualisation avec un semencier pour la production de semences de luzerne bio. Valorisation de la première coupe de luzerne en méthanisation.

### Stratégie actuelle

Depuis 2022, la luzerne est au centre du système de la SCEA de La Maison Blanche : placée en tête de rotation elle contribue à gérer le salissement grâce à une couverture du sol pendant 3 ans. Elle permet également de faire rentrer de l'azote dans le système (fixation symbiotique de l'azote atmosphérique). La luzerne ayant plusieurs débouchés (première coupe en méthanisation et production de semence) elle représente un atout intéressant pour la résilience du système.

Cependant, les rendements en semence sont très aléatoires et l'intégralité de la production ne peut pas être valorisée en méthanisation (interdiction réglementaire de valoriser des cultures principales au-delà de 15 % du gisement en méthanisation et risque de surcharge azotée dans le méthaniseur risquant d'inhiber la production de biogaz).

A la suite de la luzerne, Dominique Goffart implante des céréales d'hiver (blé, avoine), qui bénéficient de l'apport d'azote du précédent de luzerne.

Du tournesol est également cultivé sur l'exploitation. Il présente l'avantage de pouvoir être biné, ce qui permet de gérer le salissement des parcelles en fin de rotation.

Les surfaces de la SCEA Goffart, situées sur des terres de vallée plus riches et plus faciles à travailler, sont cultivées en maïs conventionnel. Des CIVE d'hiver peuvent être implantées entre les maïs. En 2025, environ cinquante hectares de seigle CIVE ont été récoltés sur les surfaces de l'exploitation. Environ trente hectares de maïs ont été ensilés pour être valorisés en méthanisation, ce qui correspond à une part de l'approvisionnement de l'unité inférieure au seuil des 15 % de cultures dédiées autorisées en France.

A terme, Dominique envisage d'augmenter la surface de CIVE d'hiver produites sur son exploitation bio. Il souhaite réduire la surface de luzerne sur la SCEA de La Maison Blanche et

introduire davantage de cultures d'été (maïs en bio, tournesol) derrière lesquelles pourraient s'implanter les CIVE d'hiver, tout en maintenant une part significative de son assolement en luzerne (une cinquantaine d'hectares) pour continuer à bénéficier des intérêts agronomiques de la culture (couverture du sol pendant 3 ans, fixation de l'azote).

Cette stratégie permettrait également de réduire la charge en azote dans le méthaniseur, liée à un approvisionnement reposant majoritairement sur la luzerne. De plus, la mise en place de CIVE d'hiver entre les cultures d'été devrait permettre de mieux gérer l'enherbement des parcelles en bio.

### Gestion de la fertilisation

Sur la SCEA de La Maison Blanche, les cultures sont fertilisées avec du digestat provenant de l'unité de méthanisation (cf. Mes pratiques agroécologiques – Le digestat).

Le digestat est épandu uniquement sur les parcelles les moins impactées par le salissement, pour gérer plus facilement l'enherbement. Le digestat liquide, plus riche en azote ammoniacal rapidement assimilable par les cultures, est apporté en sortie d'hiver sur les céréales ou au semis des cultures de printemps. Le digestat solide est quant à lui apporté à partir du mois de juillet et jusqu'à l'automne, avant le semis des céréales d'hiver.

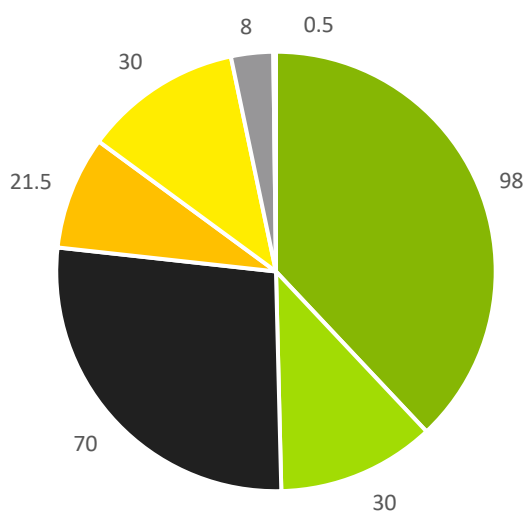
## PRODUCTIONS VEGETALES

### Assolement moyen

SCEA de La Maison Blanche	
Libellé	Surface (ha)
Luzerne	98
Blé tendre d'hiver	70
Avoine d'hiver	30
Orge de printemps	21,5
Tournesol	30
Graminée pure exclusivement pour gazon ou pour production de semences certifiées	8
Jachère	0,5
TOTAL	258

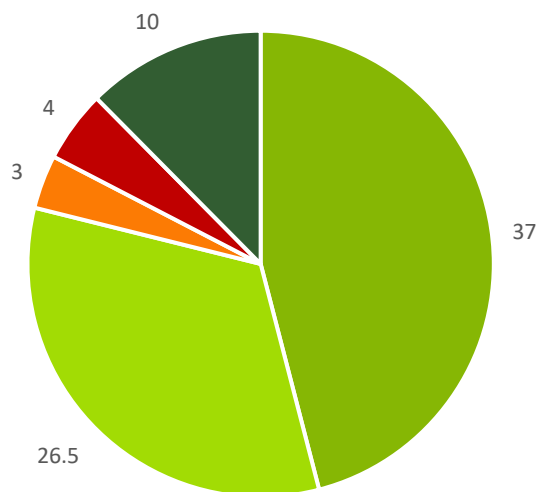
SCEA de Goffart	
Libellé	Surface (ha)
Maïs grain	37
Maïs ensilage	26,5
Sorgho	3
Soja	4
Jachère	10
TOTAL	80,5

Assolement 2025 de la SCEA de La Maison Blanche (ha)



- Luzerne
- Avoine d'hiver
- Blé tendre d'hiver
- Orge de printemps
- Tournesol
- Graminée pure exclusivement pour gazon ou pour production de semences certifiées
- Jachère

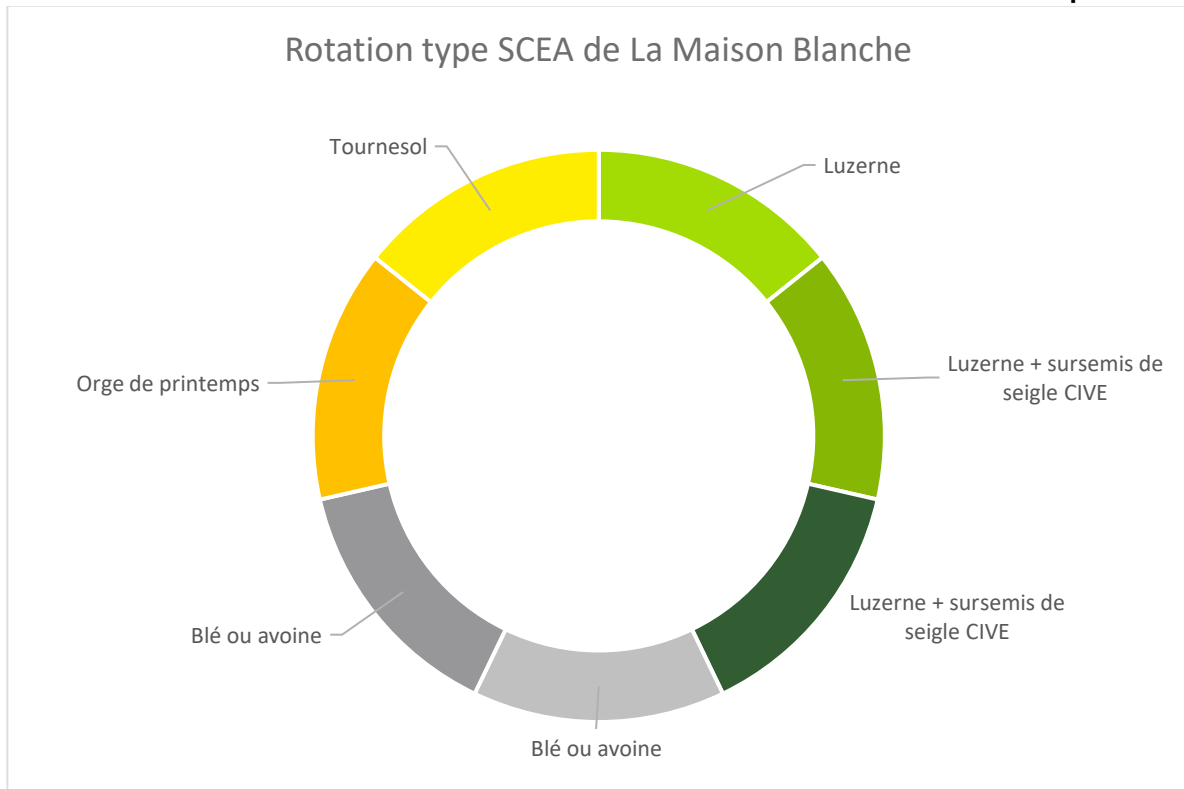
Assolement 2025 de la SCEA de Goffart (ha)




■ Maïs grain ■ Maïs ensilage ■ Sorgho ■ Soja ■ Jachère


## Rotation théorique

Rotation en 6 à 7 ans sur les surfaces en bio de la SCEA de La Maison Blanche (250 ha)





**Année 1 à 3 :** La luzerne apparaît en tête de rotation, elle est semée au mois de juin. Un semis de seigle est ensuite réalisé en septembre à partir de la deuxième année, dans la luzerne déjà implantée. Le seigle est ensilé en même temps que la première fauche de luzerne, au printemps. L'exploitant réalise un pré-fanage d'un jour avant de récolter cette coupe mixte de luzerne et de seigle, pour en augmenter la teneur en matière sèche. L'ensilage de la première fauche de luzerne mélangée au seigle est valorisé en méthanisation. Cette précoupe de la luzerne permet également d'avoir de bonnes conditions pour la production de semences : retarder la floraison pour la faire concorder avec une période plus propice à la pollinisation, limiter la verse et les repousses végétatives qui concurrencent les plants producteurs de semence.

La semence de luzerne est ensuite récoltée en septembre, et la paille laissée au sol.

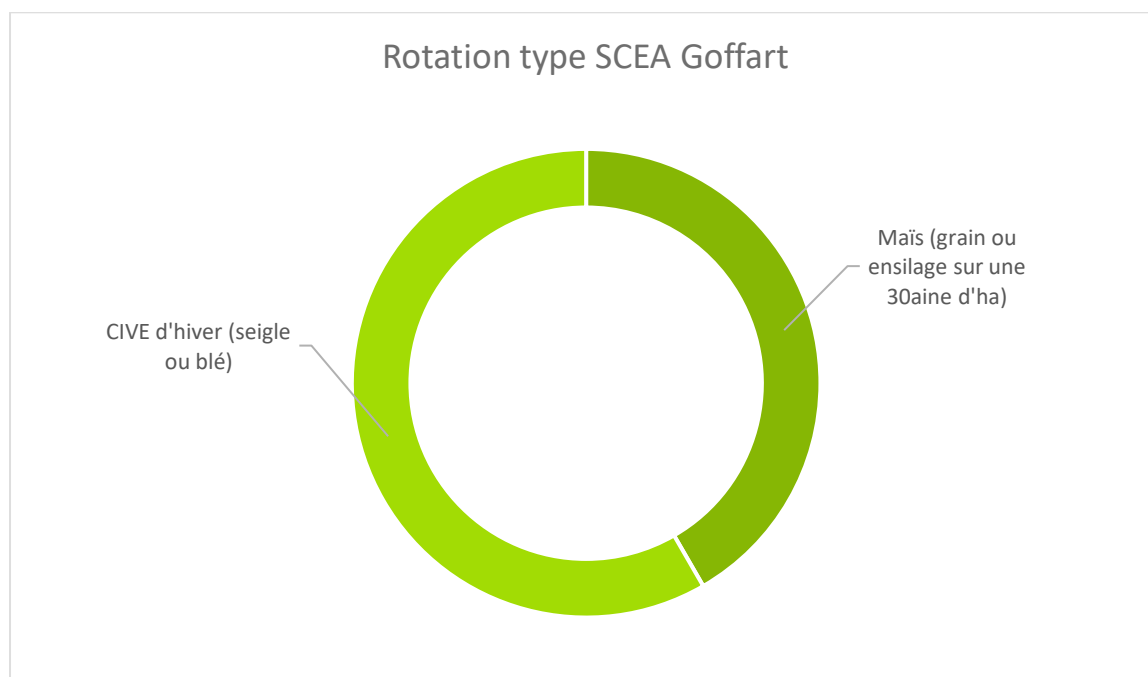

**Année 4 :** A la suite de la luzerne, une céréale d'hiver (blé tendre ou avoine) est semée à l'automne et récoltée en juillet. Les pailles sont en général laissées au sol, mais une partie pourra être valorisée en méthanisation à l'avenir.


**Année 5 :** Une céréale d'hiver est à nouveau cultivée.


**Année 6 :** Une orge de printemps peut être implantée à la suite, en février ou en mars, pour être récoltée en juillet.

Année 7 : Un tournesol est cultivé pour la dernière année de la rotation. La luzerne sera implantée en juin dans le tournesol déjà en place, ou dans les résidus d'une orge de printemps.

### Monoculture de maïs sur les surfaces en conventionnel de la SCEA Goffart (80 ha)





Sur les 80 ha situés en vallée et conduits en conventionnel, Dominique produit principalement du maïs en monoculture. Sur une vingtaine d'hectares, une CIVE d'hiver (seigle ou blé) est implantée à l'automne après la récolte du maïs en ensilage, pour être ensilée au printemps avant le semis du maïs suivant.








Cultures	Rendement	Mois d'implantation	Mois de récolte	Travail du sol	Désherbage	Fertilisation	Période d'apport de la fertilisation	Gestion des résidus de culture
Luzerne	Première fauche de luzerne : <b>3 à 4 tMS/ha</b> Récolte de la semence : <b>Jusqu'à 200 kg/ha</b>	Juin (dans le tournesol ou dans les résidus d'orge de printemps)	Première fauche autour du 10 mai, ensilage après 1 jour de pré-fanage de l'andain Récolte des graines de semence début septembre	Passage de la herse étrille au semis dans le tournesol Passage du rouleau tous les ans pour éliminer les cailloux Labours la dernière année de luzerne	RAS	RAS	RAS	Pailles laissées au sol après la récolte des graines de semence
Blé tendre d'hiver	Blé à la suite d'une céréale : <b>27 quintaux/ha</b> sans apport de digestat Blé à la suite d'une luzerne ou fertilisé avec du digestat : <b>40 quintaux/ha</b>	Semis entre novembre et fin décembre pour éviter le salissement	Juillet	Déchaumage puis semis si implantation à la suite d'une céréale Labour puis semis si implantation à la suite d'une luzerne	RAS	Uniquement sur les blés à la suite d'une céréale : 15 t/ha de digestat solide ou liquide	Digestat solide : à partir de juillet, jusqu'à l'automne Digestat liquide : à partir de mars, jusqu'au printemps	Pailles laissées au sol Une partie peut être récoltée pour valoriser en méthanisation
Avoine d'hiver	<b>27 quintaux/ha</b>	Semis un peu plus précoce qu'un blé	Récolte un peu plus précoce qu'un blé	Déchaumage puis semis	RAS	RAS	RAS	Pailles laissées au sol

Orge de printemps	de <b>25 quintaux/ha</b>	Semis en février-mars	Juillet	Déchaumage ou labours puis semis	RAS	15 t/ha de digestat liquide	Avril	Pailles laissées au sol
Tournesol	<b>15 quintaux/ha</b>	Semis autour du 15 avril	Octobre	Déchaumage ou labours puis semis avec semoir mono-graine	Binage	15 t/ha de digestat liquide	Avril	Résidus laissés au sol
Maïs grain bio (culture à venir)	<b>40 quintaux/ha</b> (prévisionnel)	Semis autour du 15 mai	Novembre	Labours puis semis ou déchaumage puis semis si implantation à la suite d'une CIVE d'hiver	Binage	15 à 20 t/ha de digestat liquide	Avril	Cannes de maïs laissées au sol
Maïs grain	<b>80 quintaux/ha</b>	Semis autour du 15 avril Ou semis entre le 15 mai et le 1er juin si implantation derrière une CIVE d'hiver	Récolte en grain en novembre  Récolte en ensilage en septembre	Labour ou Travail Simplifié derrière une CIVE	Traitement avec l'herbicide Elumis (1L/ha) et avec un anti-graminée	Apport d'azote liquide (130 à 140 uN/ha)	Avril	Cannes de maïs laissées au sol
Seigle (CIVE d'hiver)	<b>6 à 7 tMS/ha</b>	Semis en septembre, après l'ensilage d'un maïs	Ensilage début avril	Semis direct	RAS	Apport d'azote liquide (60 uN/ha)	Avril	Chaumes et racines laissées au sol







## Débouchés

-  Céréales et tournesol : triées et séchées sur la ferme et vendues à une coopérative
-  Luzerne : première fauche vendue à la société de méthanisation, contrat avec une entreprise de semence.

## Intrants

-  Produits phytosanitaires : SCEA Goffart : Elumis 1 L/ha + passage d'un anti-graminée ; SCEA de La Maison Blanche : pas de produits phytosanitaires en dehors des produits de biocontrôle autorisés en bio
-  Irrigation : 100 ha de surface irrigable mais pas d'irrigation depuis 5 ans. Si le maïs bio est mis en place dans les années à venir, il pourra être irrigué en fonction des conditions climatiques. Irrigation accessible par pompage sur cours d'eau
-  Azote minéral : apports d'azote liquide sur la SCEA Goffart, pas d'engrais minéraux sur la SCEA de La Maison Blanche (bio)
-  Amendements organiques :
-  Digestat solide et liquide sur la SCEA de La Maison Blanche : 100 ha fertilisés en 2025, à hauteur de 15 t/ha de digestat solide ou liquide selon les cultures
-  Pas d'apport de digestat sur la SCEA de Goffart
-  Fuel : 127 L/ha de SAU soit 32 330 L/an sur la SCEA de La Maison Blanche, hors prestations extérieures. Pas de consommation directe de fuel sur la SCEA de Goffart car les travaux agricoles sont externalisés à des prestataires

## Semences

-  Luzerne : 15 à 20 kg/ha
-  Blé : 200 kg/ha
-  Avoine : 120 kg/ha
-  Orge de printemps : 120 à 130 kg/ha
-  Tournesol : 75 000 grains / ha
-  Maïs : 100 000 grains / ha

La majorité des semences sont achetées, une partie des semences de blé sont produites par l'exploitation.

## Point sol

Sur les surfaces de la SCEA de La Maison Blanche, les sols sont globalement fins et caillouteux, difficiles à travailler. Leur faible potentiel a contribué à la décision de Dominique de convertir l'exploitation en bio : la perte de rendement était moins importante entre la

situation initiale en conventionnel et la situation après passage en bio, et le contexte économique de l'AB permettait alors de mieux valoriser la production de céréales.

Les terres de la SCEA de Goffart, situées en vallée, sont plus profondes et plus riches (terres noires). Mieux adaptées à la culture de maïs, leur potentiel est cependant limité depuis quelques années par des problèmes d'hydromorphie.

## PRODUITS 2025

Les produits correspondent à la somme des deux structures (SCEA de La Maison Blanche et SCEA de Goffart), sauf précision du contraire.



**Aides** : 145 402 €



Produits végétaux : 126 502 €



Travaux à façon et production activités annexes : 146 994 €



Autres produits : 59 097 €

**Chiffre d'affaires exercice comptable 2024-2025** : 318 256,58 €

## INTRANTS 2025

Les achats d'intrants correspondent à la somme des deux structures (SCEA de La Maison Blanche et SCEA de Goffart), sauf précision du contraire.



Semences achetées : 25 832€



**Engrais minéraux** : 12 063 € (SCEA de Goffart uniquement)



Produits phytosanitaires : 6 589 €



**Carburants, lubrifiants** : 28 254 € (sur la SCEA de La Maison Blanche, pas de consommations sur la SCEA de Goffart car externalisation des chantiers agricoles)



Électricité + eau : 22 909 €



Entretien et réparation, petit matériel : 23 315 €



Travaux par tiers sur productions végétales : 45 756 €

## DONNEES ECONOMIQUES

Indicateur	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025	Commentaires
<b>UTH salarié non</b>		1		Dominique et son frère sont référencés comme les deux associés des structures agricoles mais dans la pratique Dominique est le seul associé exploitant

<b>EBE/UTH non salarié</b>	193 000 €	168 000 €	127 000 €	Baisse depuis 3 ans, liée en partie à la première année de fonctionnement de la métha en 2024 et à une baisse de produit en 2025
<b>EBE / ha</b>	575,74 € / ha	501,16 € / ha	379,06 € / ha	Indicateur positif en comparaison avec la moyenne en grande culture en BFC (233 €/ ha en 2023, 86 €/ha en 2024)
<b>Sensibilité aux aides : aides PAC couplées et découplées /EBE</b>	Donnée manquante	75 %	114 %	Forte sensibilité aux aides sur les deux derniers exercices. Surtout lié à la structure en conventionnel qui affiche une perte de produit entre 2024 et 2025.
<b>Produit d'exploitation /ha</b>	1 713,59 €	1 943,61 €	1 428,02 €	Produit relativement fluctuant d'une année à l'autre (aléas climatiques, prix des céréales)
<b>Dépendance financière</b>	Donnée manquante	30 %	67 %	Part de l'EBE servant aux remboursements et agios. La hausse entre 2024 et 2025 est liée à de nouveaux investissements en matériel (tracteur)
<b>Revenu disponible par UTH non salarié</b>	66 991,00 €	64 931,00 €	33 873,00 €	Critère de viabilité d'une EA  Le revenu disponible moyen sur les 3 dernières années correspond à 2,6 fois le SMIC. On observe cependant une fluctuation annuelle importante (en 2025 le revenu disponible représentait 1,5 fois le SMIC).
<b>EBE / produits</b>	34 %	26 %	27 %	Indicateur d'efficacité économique (moyennes grandes cultures en BFC : 7 % en 2024 15 % en 2023, 40 % en 2022 et 2021)
<b>Taux d'endettement</b>	Donnée manquante	29 %	36 %	Rapport du montant des dettes sur le passif de l'exploitation  Taux d'endettement relativement bon

L'analyse des résultats économiques cumulés des 2 structures, considérées comme une seule et même exploitation, révèle une baisse du niveau de rentabilité sur les trois derniers exercices comptables. Cependant, l'exploitation de Dominique Goffart se porte relativement bien par rapport aux moyennes régionales pour les exploitations en grandes cultures sur les deux dernières années.

En effet l'année 2024 a été particulièrement difficile, marquée par des conditions humides impactant les rendements et des prix de vente en baisse. Ce contexte défavorable concerne aussi les exploitations bio en grandes cultures.

Dans l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture Bourgogne-Franche-Comté portant sur les résultats de 2024, on observe une chute du rapport EBE / Produit, indicateur de rentabilité, pour les exploitations spécialisées en grandes cultures. Ce ratio était de 7 % en 2024, contre 15 % en 2023 et 40 % en 2022 et 2021. La structure de Dominique Goffart affiche un ratio EBE / Produit supérieur aux moyennes régionales du secteur en 2023 et 2024.

L'exploitation est particulièrement autonome, avec des charges proportionnelles représentant 64 à 143 €/ha contre 578 €/ha pour la moyenne régionale des exploitations en grandes cultures. De même pour les charges de structure, elles représentent 1174 à 1324 €/ha contre 2600 €/ha pour la moyenne régionale du secteur.

Le produit de l'exploitation est de 1 428 €/ha en 2025, contre 1 300 €/ha pour la moyenne régionale. Ainsi, il apparaît que l'efficacité économique du système est principalement lié à son bas niveau de charge.

La mise en service du méthaniseur de la SAS Terres Energie en 2024 a nécessité des avances d'intrants et de main d'œuvre de la part des fermes pour produire les stocks de matières. Les retards de versement aux exploitations apportées de matières sont en train de se régulariser, ce qui laisse présager d'une meilleure situation économique pour ces dernières dans les prochaines années. Au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025 les ventes de matière à la méthanisation ont constitué un apport complémentaire intéressant pour l'exploitation de Dominique Goffart, qui ont contribué à maintenir des résultats satisfaisants malgré le contexte difficile en grandes cultures.

Aujourd'hui, Dominique Goffart affirme que la méthanisation contribue à plus de la moitié de la rémunération de la ferme.

**Figure 1. Une chute des résultats 2024 plus marquée en plaine, cachant de fortes disparités selon la qualité et la récolte**

	Fort potentiel		Faible potentiel		Ensemble	
	2023 réal.	2024 estim.	2023 réal.	2024 estim.	2023 réal.	2024 estim.
Produit brut total	303 700 €	245 700 €	283 700 €	244 800 €	296 700 €	245 400 €
EBE	49 700 €	15 800 €	32 700 €	16 300 €	43 800 €	16 000 €
Résultat courant	1 200 €	- 35 600 €	- 12 000 €	- 33 700 €	- 3 400 €	- 35 000 €
EBE / Produit	16%	6%	11%	7%	15%	7%
Résultat courant / UTAF	1 000 €	- 27 700 €	- 9 800 €	- 27 600 €	- 2 700 €	- 27 700 €

Source : Cerfrance



## BATIMENTS

Bâtiment	Surface	Année de construction
Hangar de stockage de céréale abritant un trieur et un séchoir	400 m <sup>2</sup>	2000
Stabulation	370 m <sup>2</sup>	1990
2 tunnels légers de stockage	460 m <sup>2</sup>	2010

## MATERIELS

Dans le cadre du projet de méthanisation, les associés de la SAS Terres – Energie ont créé une Entreprise de Travaux Agricole (ETA) pour investir dans du matériel et réaliser des chantiers agricoles pour les apporteurs de matière du projet (épandages de digestat, ensilage de luzerne).

En dehors de l'ETA liée à la société de méthanisation, Dominique Goffart possède un parc de machines agricoles sur son exploitations. La maintenance est réalisée le plus possible en interne.

En propriété	ETA créée avec la société de méthanisation
Tracteur 230 CV	Faucheuse
Tracteur 160 CV	Ensileuse
Charrue	2 cuves de transport
Herse étrille	1 benne de transport
Semoir combiné	Automoteur pour l'épandage des digestat solide et liquide
Semoir mono-graine	1 télescopique sur le site de l'unité de méthanisation

Semoir à dents	
Cuve de transport	

## INDICATEURS SOCIAUX

Dominique travaille avec un salarié (à mi-temps) sur son exploitation agricole. Ce même salarié est également embauché à mi-temps sur l'unité de méthanisation pour assurer la gestion quotidienne du site. Le directeur de l'unité de méthanisation (l'un des associés de la SAS Terres Energie) et Dominique travaillent également sur le site de méthanisation. Au total la gestion de l'installation représente environ 1,5 ETP sur l'année.

Une Entreprise de Travail Agricole (ETA) a été créée par les associées de la SAS Terres Energie, dans le cadre du projet de méthanisation et réalise des prestations pour les exploitants qui fournissent de la matière au méthaniseur (ensilage de luzerne, épandage de digestat).

Bien que Dominique raisonne son assolement de manière à étaler le travail dans l'année, la période la plus chargée reste le printemps : les mois de mai et juin sont marqués par la récolte de la première fauche de luzerne mélangée au seigle, et par les semis des cultures d'été. Pour faire face à cette charge de travail importante concentrée sur une période restreinte, l'ETA créée avec la méthanisation embauche des salariés supplémentaires et fait appel à des transporteurs pour acheminer les ensilages sur le site de la méthanisation.





Les périodes d'épandage de digestat sont étalées entre février et mars pour le digestat liquide, puis à partir de juillet et jusqu'à l'automne pour le digestat solide.

Après l'été, la récolte des cultures d'été (maïs, tournesol) est suivie du semis des cultures d'hiver pour l'année suivante (orge en octobre, blé plus tard en novembre). Les orges de printemps sont semées en février, ce qui permet également d'étaler la charge de travail en décalant une partie des semis de céréales.

## MA STRATEGIE





### STRATEGIE ECONOMIQUE *Diversification et recherche d'autonomie*

---

-  Sécuriser le système et notamment la rémunération du travail des exploitants et des salariés, grâce au tarif de rachat du biométhane
-  Améliorer l'autonomie économique du système avec la méthanisation
-  Diversifier les activités rémunératrices pour améliorer la résilience du système (méthanisation, solaire, prestation de séchage de grains, vente de cultures via différents débouchés commerciaux)
-  Valoriser les externalités positives du système en bio



### STRATEGIE AGRONOMIQUE *Autonomie et gestion intégrée*



---

-  Rôle central de la luzerne : entrée d'azote dans le système, couverture des sols
-  Gestion du salissement intégrée : couverture des sols pendant trois ans par la luzerne et le seigle en sur-semis, binage des cultures d'été, adaptation des dates de semis de blé pour réduire le salissement à la levée
-  Fertilisation des cultures en bio avec du digestat de méthanisation : amélioration des rendements et de la qualité des grains (teneur en protéine), autonomie en fertilisants
-  Recherche d'amélioration du système : vers une réduction de la surface de luzerne au profit d'une production de CIVE d'hiver et d'une augmentation de la surface de cultures d'été en bio, pour mieux gérer le salissement et équilibrer la ration du méthaniseur. Participation à des groupes de travail (GIEE) pour améliorer les pratiques

### STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE *Agriculture Biologique, démarche collective*





---

-  Préserver la ressource en eau de l'aire d'alimentation de captage des Eaux de Paris : aucun apport d'engrais minéraux de synthèse ni de traitements phytosanitaires sur l'exploitation en bio
-  Maintenir ou améliorer la santé des sols (retour de matière organique au sol par le digestat, restitution d'une partie des pailles et résidus de culture)

-  Gouvernance collective sur le projet de méthanisation : partage des tâches et prises de décisions collectives
-  Coopération entre exploitants agricoles du territoire : valorisation de luzerne produite par différentes exploitations sur l'unité de méthanisation, récoltes faites chez les apporteurs, épandages de digestat chez les apporteurs, participation au GIEE animé par BioBourgogne

## STRATEGIE DE RESILIENCE

---

-  Pratiques de l'AB : réduction des intrants, gestion des adventices intégrée, fluctuations moins fortes des rendements par rapport au conventionnel
-  Diversification des activités rémunératrices et des débouchés : vente de matière à la méthanisation, vente d'électricité photovoltaïque, prestation de séchage de grains, vente de céréales en coopérative, contrat de semences sur la luzerne. Côté société de méthanisation : activité d'ETA, vente de biométhane
-  Diversification des productions sur l'exploitation agricole : cultures de printemps, luzerne, céréales d'hiver
-  Démarches collectives et entraide entre agriculteurs du territoire

## VULNERABILITE CLIMATIQUE

### LA DEMARCHE

Il s'agit de caractériser la vulnérabilité de la ferme aux aléas climatiques.

Dans cette approche, nous regarderons tout d'abord les différents aléas qui impactent aujourd'hui la ferme au regard des observations climatiques locales sur la période 1979 – 2025... Puis, les évolutions climatiques à venir d'ici 2050 seront illustrées au travers d'indicateurs agro-climatiques spécifiques du système de production de l'exploitation étudiée. Enfin, les éventuelles pratiques d'adaptation déjà mise en œuvre sur la ferme ou bien en cours de réflexion seront abordées.

### QUELS SONT LES ALEAS CLIMATIQUES RENCONTRES ?

Dominique observe des aléas climatiques de plus en plus forts, notamment le déficit hydrique (il estime qu'il manque une centaine de mm de précipitations sur l'hiver 2024–2025) qui se ressent dès l'hiver. En 2025, les cinq premiers mois de l'année n'avaient vu que 150 mm de précipitations sur les 750 mm attendus dans l'année.

De manière générale, les épisodes météorologiques ont tendance à durer plus longtemps selon Dominique, ce qui complique la conduite des cultures pour les exploitants.

Pour l'instant, aucun impact de ces aléas n'est observé sur les céréales, en dehors de la variabilité interannuelle « habituelle ». Cependant, Dominique craint que le rendement de la luzerne ne soit impacté cette année (2025–2026).

Par ailleurs, les surfaces de la SCEA de Goffart situées en vallée et conduites en conventionnel subissent des problèmes d'hydromorphie impactant le rendement du maïs, ce qui n'a pas toujours été le cas depuis l'installation de Dominique.

L'exploitant souligne également que l'impact des aléas climatiques se ressent moins sur les productions bio par rapport au conventionnel du fait de variations de rendements moins importantes en bio.

## MES PRATIQUES AGROECOLOGIQUES

### PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE



#### La Démarche

##### *Historique*

En 2000, Dominique et son frère décident de faire construire un hangar sur la ferme, pour abriter le matériel nécessaire pour sécher, trier et stocker les céréales produites par l'exploitation. L'objectif est de gagner en autonomie sur la commercialisation des productions, en vendant directement à un courtier plutôt que de passer par une coopérative.

En 2011, le contexte favorable lié à la volonté d'État de développer la production d'énergie photovoltaïque convainc Dominique de couvrir le hangar avec du PV. Il bénéficie d'un tarif intéressant sur la vente d'électricité (60 c€/kWh) contractualisé sur 20 ans avec EDF, ce qui lui permet d'amortir l'installation sur la durée du contrat et de dégager un revenu supplémentaire stable pour les exploitants. Après 2011, les tarifs d'achat d'électricité photovoltaïque ont progressivement baissé.

Le projet de couverture du hangar par des panneaux PV a été conduit par un bureau d'étude spécialisé et porté par la SARL IMTP, une société créée par Dominique et son frère pour des activités de ventes de machines auxquelles se consacre aujourd'hui ce dernier.

L'investissement initial de 200 000 € a été financé grâce à un prêt bancaire difficilement obtenu, remboursé sur 5 ans.

En 2024, l'unité de méthanisation de la SAS Terres Energie est mise en service, avec une couverture photovoltaïque sur les hangars abritant le stockage de digestat solide. L'énergie produite est entièrement autoconsommée par l'installation, ce qui permet à la société de méthanisation d'économiser 20 % sur ses charges d'électricité. L'investissement initial de la couverture photovoltaïque a été financé dans le cadre du projet de méthanisation (prêt bancaire, subventions régionales et ADEME, fonds propres des associés).

## Savoirs Agroécologiques

### Fonctionnement

#### Données techniques des installations

	Hangar sur le ferme	Hangar sur la méthanisation
Type d'installation	Pose de panneaux PV sur un hangar agricole existant	Installation d'un hangar de stockage avec couverture PV
Mode de valorisation de l'énergie	Vente de l'intégralité de la production à EDF	Autoconsommation sans revente du surplus
Surface de panneaux	400 m <sup>2</sup>	1 000 m <sup>2</sup>
Puissance crête installée	80 kWc	200 kWc
Estimation de la production d'énergie annuelle	88 kWh/an	219 kWh/an
Mise en service	2011	2024

#### Intérêts du point de vue de l'agriculteur

Économiques	Sociaux	Environnementaux
↗ Revenu complémentaire pour l'exploitant dans le cas de la vente de l'électricité sur le réseau  ↗ Économie sur la facture d'électricité dans le cas de l'autoconsommation  ↘ Investissement initial important, prêt bancaire à contractualiser	↗ Production peu chronophage  ↘ Entretien annuel à prévoir (nettoyage des panneaux)	↗ Production d'énergie renouvelable



## METHANISATION AGRICOLE



### La Démarche

#### *Qu'est-ce que la méthanisation ?*

La méthanisation est un procédé de production de biogaz à partir de biomasse, par fermentation microbienne en condition anaérobie. Cette réaction a lieu dans une cuve appelée digesteur et produit également un résidu organique, le digestat, pouvant être utilisé comme fertilisant. Le biogaz produit sur les unités de méthanisation peut être épuré et directement injecté dans le réseau de gaz national (installations en injection), ou bien brûlé pour produire de l'électricité (installations en cogénération). Il existe différents modèles d'unités de méthanisation, dont la typologie dépend de la taille, du mode de gouvernance et des intrants valorisés par l'installation. On distingue notamment les unités dites « agricoles », qui valorisent des intrants d'origine agricoles tels que les effluents d'élevage, les résidus de culture ou encore les couverts végétaux à vocation énergétique (CIVE). Si le méthaniseur est détenu et géré par un exploitant agricole seul, on parle d'unité « agricole individuelle ». Si au contraire la gouvernance de l'installation est assurée par un collectif d'agriculteurs, parfois associés à des collectivités territoriales ou à des acteurs privés, on parle alors d'unités « agricoles collectives ». La méthanisation agricole est fortement développée en France : environ 80 % des installations de méthanisation en injection sont détenues par des agriculteurs (Observatoire de la filière biométhane (ODRe)) et 90% du gisement de biomasse méthanisable est d'origine agricole (Chambre d'Agriculture France, Les données de la méthanisation en France, 2022).

## *Le système de Dominique*

### Historique

Dominique a commencé à s'intéresser à la méthanisation en 2016, dans le cadre de la conversion de la SCEA de La Maison Blanche à l'agriculture biologique. L'exploitation a d'abord produit des légumineuses en grain commercialisées via une coopérative locale qui approvisionnait la restauration collective. Face à des difficultés dans la gouvernance de la coopérative, Dominique Goffart s'est retiré de la structure. En parallèle de la production de lentilles, pois chiches et autres légumineuses graines, Dominique cultivait déjà de la luzerne, intéressante pour son pouvoir couvrant contribuant à gérer le salissement des parcelles en bio, et comme toutes les légumineuses pour son apport d'azote dans les sols. Il fallait cependant trouver un débouché commercial à cette culture fourragère, dans un contexte local largement dominé par les grandes cultures. De plus, suite de sa sortie de la coopérative bio de vente de légumineuses, Dominique a augmenté la surface de luzerne sur son exploitation. N'étant pas le seul exploitant à produire de la luzerne bio dans le secteur de l'aire d'alimentation de captage des Eaux de Paris et à en chercher un débouché, Dominique s'est décidé à franchir le pas de la méthanisation.

La visibilité économique offerte par le tarif d'achat du biométhane soutenu par l'État et l'attrait pour un nouveau projet innovant ont convaincu Dominique de choisir la méthanisation au profit de l'élevage, qu'il connaissait déjà par l'exploitation familiale et dans lequel il ne se projetait pas.

Pour porter le projet de méthanisation, il s'est entouré de plusieurs agriculteurs autour de lui (5 associés au total) pour monter un collectif sous la forme d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) : la SAS Terres Énergie. Les intérêts à s'associer étaient multiples : sécuriser un gisement suffisant grâce aux surfaces de luzerne de plusieurs associés, répartir la charge de travail, réunir des fonds propres pour investir. La Société d'Économie Mixte créée par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne pour financer les projets d'énergie renouvelables du territoire est entrée au capital de la société de méthanisation à hauteur de 20 % pour compléter le financement du projet.

Les associés de la SAS Terres Énergie ont été ralentis dans leur démarche par l'épidémie de Covid-19 en 2020, puis par des recours administratifs déposés par une association de riverains opposée au projet. Des visites de sites existants ont été organisées pour les opposants et un site internet a été créé pour communiquer sur l'avancée du projet.

En parallèle, les associés ont réalisé de nombreuses visites de sites de méthanisation pour se familiariser avec leur nouvel outil.

L'unité de méthanisation de la SAS Terres Énergie a finalement été mise en service en 2024.

### Savoirs Agroécologiques

#### *Fonctionnement*

L'unité de méthanisation est alimentée par les matières apportées par ses associés (fauches de luzerne et CIVE) mais également par des matières d'apporteurs extérieurs (luzernes et effluents d'élevages). La collecte des matières est assurée par la société de méthanisation via son ETA, qui assure les récoltes de luzerne et transporte les fumiers depuis les élevages jusqu'au site de méthanisation. Le coût de production de la luzerne est aujourd'hui de 35 €/t, transport compris. Actuellement, les associés se rémunèrent la luzerne à hauteur de 60

€/t et achètent le digestat 10 €/t. Pour les apporteurs non-associés, la luzerne n'est pas rémunérée mais le digestat et l'épandage sont fait gratuitement par la société de méthanisation.

La luzerne et les CIVE sont ensilées entre mai et juin et stockées dans les silos de l'unité de méthanisation. Cette matière se stocke bien et peut être valorisée tout au long de l'année. Les fumiers sont valorisés quasiment en « flux tendu » sur l'unité de méthanisation pour éviter qu'ils ne se dégradent et perdent du pouvoir méthanogène au stockage. La ration est complétée par des intrants d'opportunité vendu à la méthanisation par des courtiers en déchets (pommes de terre, etc...).

Chaque jour, les intrants sont introduits dans le méthaniseur dans une trémie d'incorporation qui broie la matière avant de la pousser dans le digesteur. Une fois dans le compartiment de digestion, la matière est dégradée par les micro-organismes (archées bactéries) tout en avançant progressivement jusqu'à la sortie du digesteur, entraînée par le mécanisme de piston de la trémie d'incorporation et par des brasseurs qui mélangent et font avancer la matière. A la sortie du digesteur, la matière dégradée se trouve sous forme de digestat et arrive dans le compartiment de stockage, dans lequel une partie du biogaz produit est toujours récupéré. Enfin le digestat subit une séparation de phase (passage dans une presse à vis) et pourra être stocké et épandu sous forme solide ou bien sous forme liquide. Le digestat liquide peut également être ré injecté dans le process pour fluidifier la matière entrante.











Les exploitations agricoles apportant de la matière à l'unité de méthanisation récupèrent du digestat en fonction des volumes d'intrants apportés. Les épandages de digestat sont majoritairement réalisés par l'ETA des associées de la SAS Terres Energie. Le retour des digestats sur les parcelles des exploitations permet de restituer aux sols une partie de la matière organique exportée par les productions végétales.


L'unité de méthanisation Terres Energie offre ainsi un débouché stable pour les producteurs de luzerne bio situés dans l'aire d'alimentation de captage des Eaux de Paris, tout en leur fournissant un fertilisant organique leur permettant d'améliorer leurs rendements et la qualité des céréales, comme la teneur en protéine par exemple.




*Unité de méthanisation en voie solide de la SAS Terres Energie, Pont-sur-Vanne (89)*


### *Informations techniques de l'unité de méthanisation*


-  Type d'installation : agricole collective
-  Mode de valorisation de l'énergie : injection
-  Réseau d'acheminement du biométhane : réseau de distribution GRDF
-  Capacité de production : **120 Nm<sup>3</sup>/ha (environ 11 GWh PCS)**, capacité pour produire jusqu'à 150 Nm<sup>3</sup>/ha (environ 13,8 GWh PCS). La production de biométhane actuelle correspond à l'alimentation en gaz d'environ **815 foyers français**.
-  Mise en service : **juillet 2024**
-  Technologie : **Thermophile (55 °C) voie solide continue** + incorporation directe + séparation de phase par une presse à vis + épuration membranaire
-  Temps de séjour du digestat dans le digesteur : 35 j
-  Volume du digesteur : 1 800 m<sup>3</sup>
-  Volume du post-digesteur : 1 800 m<sup>3</sup>
-  Capacité de stockage du digestat liquide : 4 mois de stockage sur site (environ 1 800 m<sup>3</sup>) plus 1 mois en poche souple hors site (500 m<sup>3</sup>)


 Capacité de stockage du digestat solide : 6 mois de stockage sur site, soit environ 2 700 m<sup>3</sup>


 Volume d'intrants consommés : **30 t/jour, environ 10 950 t/an.**


### *Intrants de la méthanisation*

 Ensilage de la première fauche de luzerne (mélangée au seigle implanté en sur-semis sur la luzerne) : 6 000 à 7 000 t/an

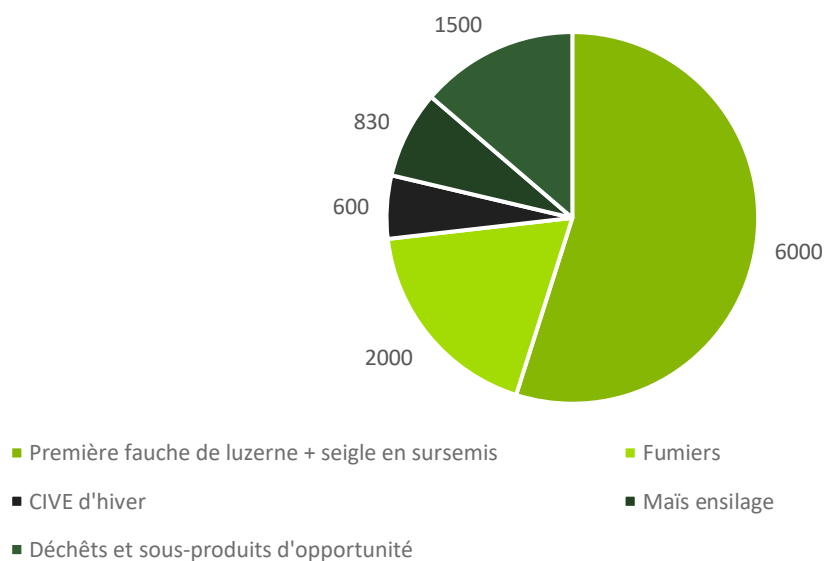
 **Fumiers bovins, porcins et ovin** : 2 000 t/an. Les fumiers proviennent uniquement des apporteurs non-associés. La société de méthanisation va chercher les fumiers sur les élevages et épand du digestat sur leurs parcelles.

 **CIVE d'hiver** : 600 t en 2025. Les CIVE proviennent uniquement de la SCEA de Goffart, elles sont implantées entre les cultures de maïs sur environ 25 ha.

 **Maïs ensilage** : 830 t en 2025. Le maïs ensilage valorisé en méthanisation représente environ 7 % de la ration de l'unité de méthanisation (inférieur aux 15 % de cultures dédiées autorisées par la réglementation Française). Il est produit uniquement sur la SCEA de Goffart et complète la ration.

 **Déchets et sous-produits d'opportunité (pommes de terre, etc...)** : 1 000 à 1 500 t/an. Lors de la conception du projet, il était prévu que l'unité valorise des pailles de céréales, à hauteur d'environ 1 000 t/an. Cependant, les exploitants ont rencontré des difficultés à valoriser efficacement la paille dans le méthaniseur et sont toujours à la recherche de la bonne méthode pour les traiter. Pour remplacer les pailles dans la ration, la SAS Terres Energie achètent aujourd'hui des intrants d'opportunité proposés par des courtiers en matières.

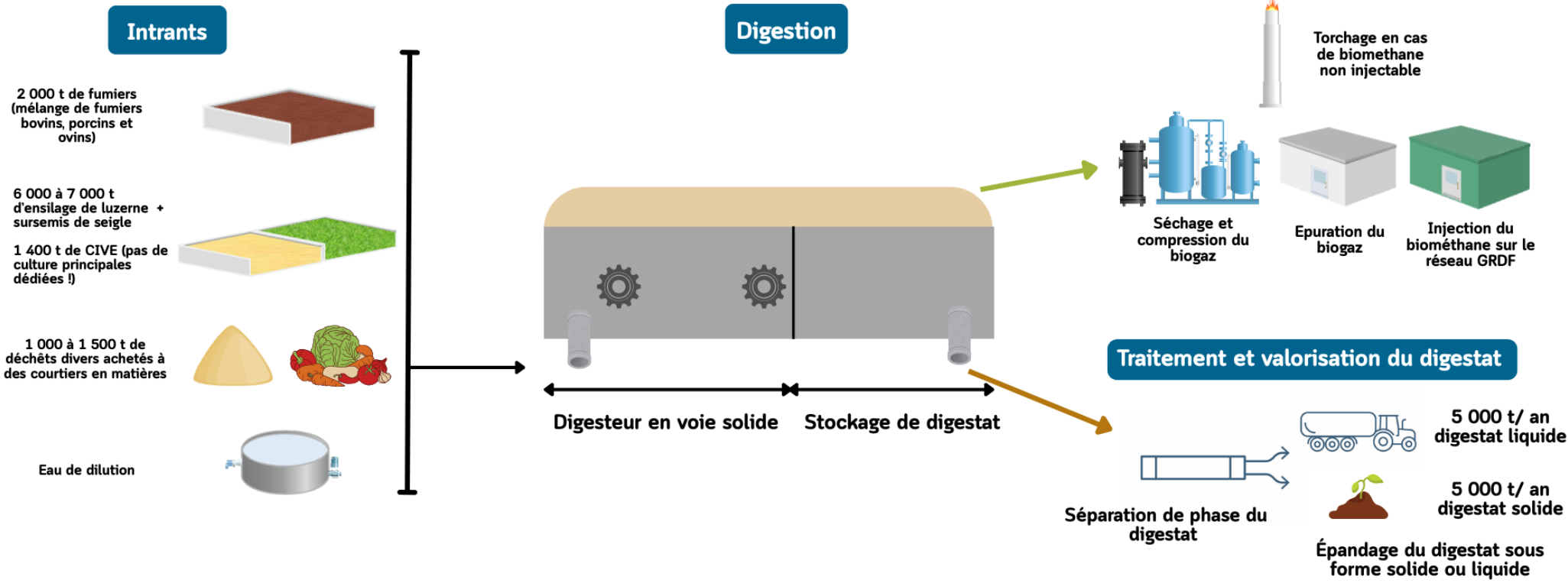
Gisement moyen de la SAS Terres Energies (t/an)





*Silos de stockages sur le site de méthanisation de la SAS Terres Energie*

# Unité de méthanisation Terres Energie



## Difficultés rencontrées

Outre les oppositions de riverains et la crise de la Covid-19 ayant retardé l'avancée du projet, Dominique et ses associés ont rencontré des problèmes techniques à la mise en service de l'unité et au bout de 1 an et demi d'exploitation, les empêchant d'atteindre la capacité de production initialement prévue. Un problème mécanique sur les brasseurs a d'abord nécessité des interventions sur l'installation, puis au début de l'année 2026, un excès d'azote dans le digesteur a progressivement fait chuter la production de biogaz en perturbant la biologie. Les exploitants ont réussi à maîtriser cet aléa en ajoutant de la zoolithe, une matière minérale contribuant à limiter les excès d'azote. Il leur faudra cependant revoir l'équilibre de la ration du méthaniseur, largement basée sur l'ensilage de luzerne qui est une matière très riche en azote.

## Intérêts du point de vue de l'agriculteur

Économiques	Agronomiques	Environnementaux
<p>↗ Rémunération des intrants apportés par les associés à l'unité de méthanisation : renforce les résultats des fermes, diversifie les débouchés, à un prix fixe</p> <p>↗ Épandage de digestat pris en charge par la méthanisation chez les apporteurs de matière : gain de temps et économie sur les fertilisants, amélioration des rendements consolidant l'activité en bio</p> <p>↘ Deux premières années difficiles pour la trésorerie des fermes des associés de la méthanisation : avance de temps de travail, intrants, temps d'utilisation des machines pour la production des intrants. La situation se régularise progressivement</p>	<p>↗ Synergie entre Agriculture Biologique et méthanisation : digestat source d'azote contribuant à améliorer les rendements des cultures en bio, possibilité de valoriser les cultures « trop sales » en méthanisation pour réduire le stock d'adventices dans le sol</p> <p>↗ Débouché pour la luzerne bio, culture centrale du système agricole de Dominique et ses associés</p> <p>↘ Réduction de la diversité des cultures produites sur la SCEA de La Maison Blanche : arrêt des légumineuses à grain (pois chiches, féverolle, lentilles, petits pois) au profit de la luzerne, des céréales d'hiver et du tournesol.</p>	<p>↗ Couverture des sols pendant 3 ans avec la luzerne en tête de rotation: érosion des sols limitée, apport d'azote symbiotique, meilleure gestion du salissement en bio</p> <p>↗ Exploitation conduite en Agriculture Biologique : préservation de la biodiversité et respect de l'environnement</p> <p>↗ Culture de luzerne favorable pour la biodiversité</p> <p>↗ Production d'une énergie renouvelable par la méthanisation</p>

## Social

### *Charge de travail associée à la méthanisation*

La charge de travail est conséquente et principalement liée aux chantiers agricole d'ensilage de luzerne et d'épandage de digestat.

Le pic d'activité intervient entre mi-mai et mi-juin avec les ensilages et les semis d'une partie des surfaces de luzerne. Les périodes d'épandages ont lieu en dehors de ce pic de travail, de début février à fin-mars, puis à partir de juillet jusqu'en automne.

Pour assurer ces chantiers importants, la SAS Terres Energie embauche ponctuellement 2 salariés et fait appel à des transporteurs pour acheminer l'ensilage sur le site de la méthanisation.

Par ailleurs, les associés se répartissent les astreintes de surveillance du site par binômes. Ils se forment actuellement pour améliorer l'organisation et la gouvernance au sein du groupe.

### *Main d'œuvre associée à l'unité de méthanisation*

Un salarié a été embauché à mi-temps pour assurer l'exploitation du site de méthanisation. Dominique et un autre associé de la SAS Terres Energie se chargent également de la gestion quotidienne et administrative de l'unité. Au total cela représente 1,5 ETP dédiée à l'exploitation du site.

La société de méthanisation recherche une personne pour prendre en charge les tâches administratives.

### *Atouts territoriaux*

- Rémunération pour les exploitations agricoles du territoire
- Contribution au maintien de l'agriculture biologique sur le territoire en offrant un débouché pour la luzerne (culture techniquement intéressante en bio) et une source de fertilisant organique
- Contributions directes et indirectes à l'activité des territoires. Directes : embauches sur l'unité de méthanisation permettant le maintien d'actifs agricoles sur le territoire (ENR = plus-value sur ces territoires), indirectes : génère des emplois à l'échelle de la filière méthanisation
- Pas d'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, au profit des collectivités territoriales et de leurs établissements publics) sur les unités de méthanisation
- La commune n'est pas directement raccordée au réseau de distribution de gaz donc l'unité ne pas alimenter sa commune en gaz

*Acceptabilité sociale de l'unité de méthanisation*

- Bonne organisation et choix du tracé du trafic routier pendant les ensilages permettant de limiter les nuisances pour les riverains. Pas de plaintes en mairie depuis l'exploitation du site.
- Intérêt du digestat solide pour réduire les nuisances liées au trafic routier : il est possible de l'acheminer sur les parcelles pendant les horaires de travail des riverains, puis de l'épandre un autre jour
- Opposition au cours du montage du projet : une association de riverains a déposé de recours administratifs en phase d'instruction du Permis de Construire malgré les efforts de communication des associés du projet (site internet, visite de sites de méthanisation). L'association existe toujours mais pas de plaintes en mairie.



*Dominique Goffart faisant visiter l'unité de méthanisation de la SAS Terres Energie*



## SURSEMIS DE CIVE DANS LA LUZERNE PORTE-GRAINE

### La Démarche

Afin de maximiser la production de biomasse récoltée lors de la première fauche de luzerne, Dominique et les associés de la SAS Terres Energie ont mis en place un semis de seigle dans la luzerne déjà en place depuis un an. Le seigle, considéré comme une CIVE car récolté en ensilage avant le 1er juin, est semé directement dans la culture de luzerne avec un semoir à dents, après un léger travail du sol sur la luzerne porte-graine à la suite de la récolte de semence.

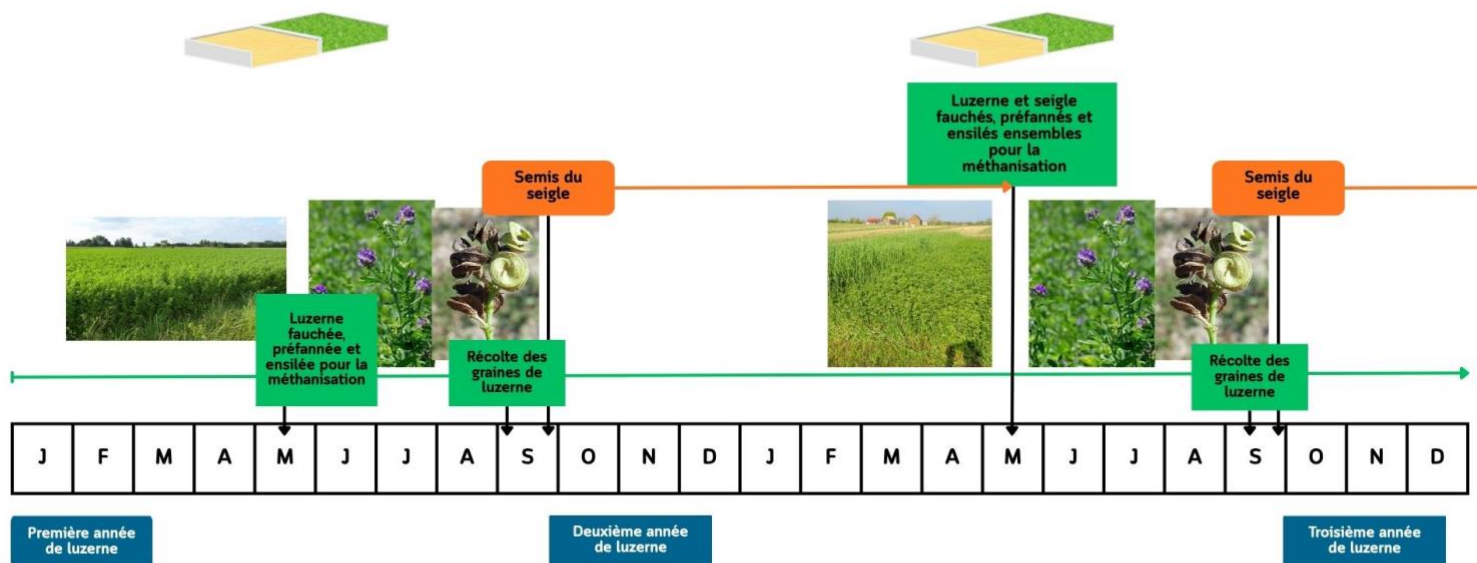
Le seigle et la luzerne sont fauchés ensemble au printemps, laissé en andain pendant 1 jour et ensilés, pour être valorisés en méthanisation. A la suite de cette première fauche, la luzerne continue de se développer, fleurie puis produit des gousses renfermant la semence qui sera récoltée à la fin de l'été.

Le sur-semis de seigle dans la luzerne peut être réalisé à nouveau lors de la troisième année de la luzerne.

Cette pratique est intéressante car elle contribue à réduire le salissement de la culture de luzerne en hiver grâce au seigle qui concurrence les adventices. De plus, Dominique observe une luzerne plus belle après la mise en place du sur-semis de seigle.

Cependant, les exploitants de la SAS Terres Energie ne parviennent pas encore à exploiter pleinement le potentiel de production de biomasse du seigle, qui produit 1 à 2 tMS/ha seulement, en plus des 3 à 4 tMS/ha produites par la luzerne en première coupe. Certains




### Sursemis de seigle dans une culture de luzerne porte-graine



ravageurs comme les limaces impactent les rendements et l'itinéraire technique avant l'implantation du seigle est en cours d'amélioration.

## Savoirs Agroécologiques

### Période d'intervention

-  Récolte des semences de la luzerne porte-graine : septembre
-  Semis du seigle dans la luzerne : à la suite de la récolte de semence et d'un travail du sol, en septembre
-  Ensilage de la première fauche de luzerne mélangée au seigle : mi-mai

## Intérêts du point de vue de l'agriculteur

Économiques	Agronomiques	Environnementaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Augmente un peu le rendement de la première fauche de luzerne valorisée en méthanisation (+ 1 à 2 tMS/ha de seigle en plus des 3 à 4 tMS/ha de luzerne)</li> <li>↗ L'ajout de seigle dans la première fauche de luzerne permet d'équilibrer la teneur en azote de l'ensilage pour la valorisation en méthanisation</li> <li>↗ Deux cultures en une sur la parcelle : économie sur les charges mécaniques à la récolte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Contribue à réduire le salissement de luzerne en hiver (bonne couverture du seigle)</li> <li>↗ Précoupe de la luzerne porte-graine au printemps favorable à la production de semences</li> <li>↗ Les exploitants ont remarqué que la luzerne était plus belle en réalisant un travail du sol à l'implantation du seigle</li> <li>↘ Faible rendement observé sur le seigle (1 à 2 tMS/ha), tests à approfondir pour maîtriser cette pratique</li> <li>↘ Attaques de limaces impactant le rendement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ La fixation symbiotique de l'azote par la luzerne permet d'économiser des fertilisants sur la CIVE de seigle</li> <li>↗ Meilleure maîtrise du salissement en bio</li> </ul>



## UTILISATION DU DIGESTAT DE METHANISATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE





*Stockage de digestat solide sur l'unité de méthanisation*

### La Démarche

Dominique et les apporteurs de matières de l'unité de méthanisation fertilisent une partie de leurs cultures avec le digestat liquide et solide produit par l'installation. Les intérêts pour les exploitations agricoles sont multiples : économiser des engrais minéraux pour les fermes en conventionnel, économiser les achats de fertilisants organiques pour les bios, améliorer les rendements et la qualité des productions végétales en particulier pour les bios qui n'utilisait pas de fertilisants organiques jusqu'à présent. La fertilisation avec le digestat permet également de restituer à une partie de la matière organique exportée ainsi que les éléments fertilisants.

La valeur agronomique des digestats de la SAS Terres Energie :

-  Digestat liquide : 11 % de matière sèche, 7,36 kg d'azote total/tonne, 3,57 kg de NH<sub>4</sub>/tonne, C/N =
-  Digestat solide : 80 % de matière sèche, 6,55 kg d'azote total/tonne, 2,56 kg de NH<sub>4</sub>/tonne, C/N=14,4

Pour réduire la pression azotée sur l'environnement, Eaux de Paris avait demandé aux associés de la SAS Terres Energie de privilégier l'utilisation de digestat solide, pour lequel le rapport C/N est supérieur à 11. Ce critère a orienté le choix des associés vers la méthanisation en voie solide, qui permet d'obtenir autant de digestat solide que de liquide. **Chaque année, environ 5 000 t de digestat solide et 5 000 t de digestat liquide sont produits par l'unité de méthanisation.**

A l'échelle de son système, Dominique épand du digestat uniquement sur les surfaces de la SCEA de La Maison Blanche (en bio). En effet, le digestat est attribué en priorité au bio et les

parcelles de la SCEA de Goffart sont situées à proximité d'une rivière ce qui restreint la surface épandable avec le digestat.

En 2025, Dominique a pu fertiliser une centaine d'hectares avec le digestat, en choisissant uniquement les parcelles les moins impactées par la pression des adventices pour maîtriser l'enherbement. De plus, les parcelles de blé implantées à la suite d'une luzerne ne reçoivent pas de digestat car elles bénéficient du reliquat d'azote fournit par la luzerne. Les parcelles d'avoine ne sont pas non plus fertilisées avec le digestat.



Les digestats solide et liquide sont épandus par l'ETA des associés de la SAS Terres Energie avec un automoteur.

## Savoirs Agroécologiques

### Période d'intervention

Pour l'ensemble des apporteurs de matière de la SAS Terres Energie, le digestat liquide est épandu de février à avril et le digestat solide est épandu à partir de juillet jusqu'en automne .

Sur la SCEA de La Maison Blanche, les périodes d'épandages de chaque culture sont les suivantes :

-  Blé implanté à la suite d'une céréale : apport de digestat solide à l'automne OU apport de digestat liquide en sortie d'hiver
-  Orge de printemps, tournesol, à l'avenir sur le maïs bio : apport de digestat liquide en avril

## Intérêts du point de vue de l'agriculteur

Économiques	Agronomiques	Environnementaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Pour les apporteurs de matière non-associés de la méthanisation, l'épandage de digestat est réalisé gratuitement par la SAS Terres Energie</li> <li>↗ Amélioration des rendements et de la qualité des productions végétales en bio</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Amélioration des rendements et / ou de la qualité (teneur en protéine) des cultures en bio</li> <li>↗ Restitution de matière organique au sol</li> <li>↘ Risque d'augmenter le salissement des parcelles en "fertilisant les adventices », plus difficile à gérer en bio</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ La méthanisation génère autant de digestat solide que liquide et le digestat solide présente un rapport C/N élevé =&gt; moins de risque de lessivage d'azote</li> <li>↗ Fertilisation raisonnée avec le digestat pour limiter l'impact environnemental et la pollution des eaux sur l'aire d'alimentation de captage des Eaux de Paris</li> </ul>



## SEMIS DE LUZERNE PORTE-GRAINE DANS UN TOURNESOL

### La Démarche






Au bout de 6 à 7 ans de rotation sur la SCEA de La Maison Blanche, Dominique ré implante la luzerne au mois de juin, dans la culture de tournesol préalablement semée en avril, ou bien dans les résidus d'une orge de printemps une fois récoltée. Le semis de la luzerne est réalisé avec un passage de herse étrille, en allant doucement pour ne pas abîmer le tournesol.

Cette pratique permet de gagner du temps sur l'implantation de la luzerne, qui est déjà bien développée à l'automne après la récolte du tournesol.




### Intérêts du point de vue de l'agriculteur

Économiques	Agronomiques	Environnementaux
	<p>↗ Permet de gagner du temps sur l'implantation de la luzerne qui est déjà implantée et levée dès la récolte du tournesol</p> <p>↘ La luzerne a tendance à entrer en compétition avec le tournesol pour l'accès à l'eau</p>	<p>↗ Pas de période de sol nu entre le tournesol et la luzerne (érosion du sol limitée, maîtrise de l'enherbement)</p>



## MES RECOMMANDATIONS POUR UNE TRANSITION PAS À PAS

-  PV : ne pas hésiter à se lancer, même si le contexte économique de la filière n'est pas le même en 2026, il est toujours intéressant de réduire ses charges d'électricité en autoconsommant sa production. Certains continuent à faire financer la construction de hangars par le PV, en vendant l'énergie produite en intégralité.
-  Méthanisation : une opportunité intéressante à saisir, un contexte favorable passager.
-  Diversifier ses activités
-  Travailler en collectif
-  Savoir innover ?



## MES PROJETS

-  Maintien du bio : satisfaction de l'exploitant, amélioration de la qualité de l'eau sur l'aire d'alimentation de captage des Eaux de Paris
-  Réflexion en cours sur le système : vers une augmentation des surfaces de CIVE et une baisse raisonnée de la luzerne, réintroduction du maïs en bio
-  Test de semis de CIVE d'été (sorgho) par drone pour pouvoir rentrer dans les parcelles au bon moment et limiter le tassement du sol












## TRANSMISSION

-  Vers une transmission de la méthanisation aux plus jeunes associés de la SAS Terres Energie
-  Pas de repreneur identifié sur la ferme

## PROJETS AUTOUR DE LA METHANISATION

-  Optimiser le fonctionnement du site existant, améliorer la ration pour limiter le risque d'excès d'azote
-  Projet d'une deuxième unité de méthanisation, en réflexion

## MES SOURCES

-  CerFrance de l'Aube pour la comptabilité de la ferme et le montage juridique du projet de méthanisation. La SAS Terres Energie a également fait appel à un conseiller en gouvernance collective issu CerFrance.
-  Eaux de Paris et Agence de l'Eau Seine-Normandie : soutien à la bio via un PSE attribuant des aides aux agriculteurs bio situés sur son aire d'alimentation de captage
-  Technico-commercial pour le conseil sur la biologie du méthaniseur
-  Coopérative bio locale pour la vente des productions végétales
-  Semencier pour la vente des semences des luzernes porte-graines
-  Bio Bourgogne pour le conseil en AB
-  AAMF (Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France)
-  Groupe d'échange entre agriculteurs méthaniseurs exploitants des unités réalisées par un même constructeur
-  Membre d'un GIEE animé par BioBourgogne autour de l'agriculture biologique
-  Solagro pour l'accompagnement au montage du projet de méthanisation
-  GRDF pour le suivi de la filière méthanisation

